

COMMENT FINANCER UN CQP ?

Le CQP animateur de Badminton est une qualification professionnelle reconnue. A ce titre les salariés peuvent envisager **un financement via une période de professionnalisation**, le **plan de formation de leur employeur**, leur **DIF** (puis leur Compte Personnel de Formation à partir de janvier 2015) ou un congé individuel de **formation CIF**.

Les demandeurs d'emploi devront d'adresser au Pôle Emploi ou à leur mission locale. Le financement d'actions de formation professionnelle demeurant complexe, **FormaBad peut vous accompagner** dans vos démarches.

EN SAVOIR PLUS SUR LE CQP

La fiche RNCP

<http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=16686>

Le site internet de la FFBA D

www.ffbad.org

Pour toutes vos questions sur la formation en général

Contactez Formabad, le secteur formation de la FFBA D :

- **Pauline PEN**
- 01 49 21 09 44
- formation@ffbad.org



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BADMINTON

9-11 avenue Michelet 93583 Saint-Ouen Cedex - T 01 49 45 07 07

www.ffbad.org



FFBAD

Fédération Française
de Badminton

www.ffbad.org



Commission Paritaire Nationale
Emploi Formation

Sport



Le Certificat de Qualification Professionnelle «Animateur de Badminton»

CQP ANIMATEUR DE BADMINTON

Enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles jusqu'en avril 2016
la FFBA D s'est vue confier, par délégation, sa mise en œuvre.

QU'EST-CE QUE LE CQP « ANIMATEUR DE BADMINTON » ?

C'est une qualification professionnelle de la branche Sport. Le CQP est le premier niveau de qualification professionnelle pour l'encadrement de badistes.

Il permet d'être rémunéré pour « **L'encadrement en autonomie de séances collectives de Badminton, de l'initiation au premier niveau de compétition** » (Extrait de l'avenant 60 de la CCNS¹ du 5 mai 2011).

Le titulaire du CQP Animateur de Badminton est placé sous la responsabilité de son employeur et exerce son activité en toute autonomie. Le CQP est classé au groupe 3 de la CCNS. Il se destine à des interventions pour un volume annuel de 360 heures. Au-delà l'employeur se doit de proposer un accès à une formation au DEJEPS².

COMMENT OBTENIR LE CQP « ANIMATEUR DE BADMINTON » ?

Par la voie de la formation

Une formation « classique » au CQP comporte 140 heures en centre et 60 heures en club. Pour entrer en formation il faut satisfaire aux Exigences préalables à l'entrée en formation³ qui sont, avoir :

- 18 ans
- le PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1)
- un niveau de pratique minimum de D4
- une bonne connaissance du Badminton.

La possession du Module Technique, délivré par la FFBaD, dispense des deux dernières exigences.

FormaBad propose une formule spécifique aux titulaires du diplôme fédéral de moniteur bénévole qui sera réduite à 35 heures en centre et 15 heures en club.

Par la voie de la VAE (Validation des Acquis de l'expérience)

Si vous possédez une expérience d'au moins **36 mois et 600 heures** dans les activités du CQP « Animateur de Badminton ». Pour cela, il vous faut **télécharger le dossier VAE sur le site internet de la FFBaD** et suivre une procédure spécifique basée sur l'exploration de votre expérience. Il est possible d'obtenir tout ou partie du CQP.

POURQUOI OBTENIR LE CQP « ANIMATEUR DE BADMINTON » ?

- Vous souhaitez **vous professionnaliser** sans pour autant en faire votre métier à temps plein.
- Vous souhaitez vous constituer **une première expérience dans l'encadrement de badistes** et aller ensuite vers le DEJEPS.

LES GRANDS DOMAINES DE COMPÉTENCE VISÉS

- L'accueil des publics enfants et adultes avant et après la séance.
- L'encadrement de séances d'animation.
- L'intégration de l'activité dans le fonctionnement du club.

EXEMPLE D'UN PARCOURS DE FORMATION



1- CCNS : convention collective nationale du sport

2- DEJEPS : Diplôme d'état de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

3- EPEF : Exigences préalables à l'entrée en formation

4- OF : organisme de formation